LES LIBRAIRES ET IMPRIMEURS PARISIENS DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XVIII^e SIÈCLE (1750-1789)

PAR

MICHELINE ZÉPHIR

INTRODUCTION

Cette étude porte sur la place et le rôle des libraires et imprimeurs parisiens à la fin du XVIII^e siècle. Si les libraires de la capitale ont été retenus, c'est en raison du rôle prédominant de Paris sur la province durant cette période; les limites chronologiques se justifient par l'arrivée en 1750 à la Direction de la librairie de Malesherbes et par les changements radicaux qui s'opèrent dans la librairie au moment de la Révolution française.

SOURCES

Nous avons essentiellement consulté les actes notariés conservés au Minutier central des notaires parisiens et principalement les études des notaires qui demeuraient dans le quartier de l'Université ou à proximité. Ont été également utilisés, à la Bibliothèque nationale, le fonds de la Chambre syndicale des libraires et imprimeurs de Paris (mss. fr. 21813 à 22060), la collection Anisson Duperron (mss. fr. 22061 à 22193) et les catalogues de libraires de la série Q 10 A. Enfin nous avons consulté aux Archives de Paris les dossiers de faillite de la série D 4 B⁶.

3 560188 6 16

PREMIÈRE PARTIE

LA COMMUNAUTÉ DES LIBRAIRES ET IMPRIMEURS À PARIS À LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME

CHAPITRE PREMIER

LES MÉTIERS DU LIVRE À PARIS AU XVIII^e SIÈCLE

La ville de Paris. — Paris apparaît encore au XVIII° siècle comme une ville médiévale malgré ses nouveaux quartiers, ses illuminations qui font l'admiration du monde entier et son administration en pleine modernisation dont le lieutenant général de police a la charge. Sa population, évaluée à près de 700 000 habitants, en fait la deuxième ville d'Europe et la première du continent. Capitale administrative et universitaire, elle favorise un commerce de luxe et de demi-luxe. Elle comporte aussi tout un monde d'individus marginaux disponibles pour toutes les entreprises aventureuses. Paris est enfin, et surtout, une capitale politique où siège un Parlement qui s'agite et une capitale intellectuelle dont la renommée dépasse très largement les frontières du royaume.

Les divers métiers. — Comme toutes les grandes villes, Paris fait vivre un certain nombre d'artisans et de commerçants, groupés en 113 corporations et dont dépendent peut-être plus de 100 000 habitants, tout à la fois bénéficiaires et victimes de l'organisation corporative issue du Moyen Age, renforcée et généralisée au cours des deux derniers siècles par le pouvoir royal. Après l'échec de Turgot en 1776 pour supprimer les maîtrises et jurandes, un régime plus libéral s'instaure qui durera jusqu'à la suppression définitive des communautés en 1791.

Les métiers du livre. — Les métiers du livre jouissent de quelques privilèges supplémentaires mais sont très surveillés par le pouvoir royal. Les relieurs, fort modestes, n'ont pas encore admis la séparation, en 1686, de leur communauté d'avec celle des libraires et imprimeurs et plusieurs d'entre eux continuent le commerce du livre et parviennent même à la maîtrise. Le commerce du livre. — Le commerce du livre n'est point en droit, et encore moins en fait, le monopole des libraires. Les colporteurs, les merciers, les marchands forains ont, dans certaines conditions bien déterminées, le droit de vendre des ouvrages imprimés. A côté d'eux, tout un monde de marchands de livres clandestins, tolérés ou pourchassés, fait le commerce du livre, sur les lieux publics, sous le porche des églises, au porte à porte ou même dans des boutiques.

CHAPITRE II

LA COMMUNAUTÉ DES LIBRAIRES ET IMPRIMEURS

L'origine de la communauté. — La communauté des libraires et imprimeurs de Paris ne fut créée qu'en 1618, à leur demande. Ce fut à l'origine un compromis entre les libraires et imprimeurs, soucieux de maintenir leurs privilèges économiques, et le pouvoir royal, qui confiait à la nouvelle communauté un rôle de surveillance politique des imprimés. Mais l'insuffisance de cette autosurveillance obligera très tôt le pouvoir royal à la renforcer par celles du Bureau de la librairie et du lieutenant général de police.

Le règlement de 1723. — En 1750, la librairie était régie par le règlement de 1723, qui sera encore jugé excellent en 1777, et dont la principale caractéristique consistait à avantager considérablement les libraires parisiens au détriment de leurs confrères de province. Mais ce règlement n'était pas scrupuleusement respecté par les intéressés, notamment en ce qui concernait la surveillance des imprimés; d'autre part, de nombreuses dérogations étaient accordées aux libraires par le directeur de la librairie.

Les arrêts de 1777. — Les arrêts de 1777 intervinrent vraisemblablement dans une période de crise. Le gouvernement tentait tout à la fois de reprendre le contrôle d'une production devenue trop « libre » et de redonner un nouvel essor à l'édition en favorisant les réimpressions d'anciens textes. Les libraires de province et les auteurs, dont on reconnaissait pour la première fois les droits sur leurs œuvres, s'estimèrent satisfaits, mais les libraires parisiens cherchèrent par tous les moyens à faire annuler ces arrêts. Ils n'y parvinrent pas et ne purent obtenir que quelques mesures particulières.

Le fonctionnement de la communauté. — Un syndic aidé de quatre adjoints dirigeait la communauté. Ils étaient habituellement choisis parmi les anciens et même parmi les anciennes familles. Leur rôle important consistait à défendre les intérêts de la communauté, à contrôler les imprimés et à tenir différents registres. Ils avaient également des charges honorifiques et devaient participer à certaines cérémonies.

DEUXIÈME PARTIE

ÉTUDE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

CHAPITRE PREMIER

LE MILIEU SOCIAL

Le recrutement et l'origine sociale des alloués, des apprentis et des libraires.

— D'origine sociale très variée, les libraires et les apprentis étaient pour la plupart fils de commerçants ou d'artisans; plus jeunes et aussi souvent d'origine plus modeste, les alloués comptaient dans leurs rangs des fils d'ouvriers et de domestiques. La majorité d'entre eux étaient originaires de Paris et des grandes villes de province. Les étrangers furent très rares. A partir de 1760, nous remarquons une évolution du recrutement en faveur d'hommes nouveaux, de provinciaux et d'anciens libraires clandestins, tandis que le nombre des réceptions augmente.

La carrière des libraires. — Les libraires étaient dans l'ensemble des gens plus cultivés que les autres commerçants. Plusieurs d'entre eux rédigèrent même divers ouvrages et furent très liés aux milieux universitaire et artistique. Quelques-uns ont exercé auparavant divers métiers ou ont travaillé comme libraires clandestins ou ouvriers imprimeurs. Les listes publiées régulièrement au XVIII^e siècle donnent une idée inexacte des marchands de livres : elles mentionnent de nombreux libraires qui se sont retirés en raison de leur âge ou pour divers autres motifs et ne citent pas les nombreux libraires clandestins alors en exercice.

Les alliances des libraires. — A considérer les liens de parenté qui les unissaient les uns aux autres, on peut être amené à se demander si la communauté des libraires et imprimeurs parisiens était une communauté professionnelle ou une communauté familiale. Cette situation constituait une première entrave au respect du règlement par les syndic et adjoints. En dehors des alliances avec des filles de libraires, nous trouvons essentiellement des alliances avec les filles des autres artisans et commerçants, principalement ceux des Six-Corps et des métiers du livre, et celles des titulaires de petits offices.

Les professions des enfants des libraires. — Les enfants des libraires furent aussi bien souvent destinés à la librairie, toutefois, semble-t-il, un peu moins à notre période qu'à celles qui l'ont précédée. Les achats d'offices restaient courants pour les cadets et plusieurs fils de libraires entrèrent dans d'autres commerces, surtout après 1776.

CHAPITRE II

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES LIBRAIRES ET DES IMPRIMEURS

La situation générale. — La situation économique générale se détériore à partir des années 1770-1775 et la librairie connaît alors des moments difficiles, mais les libraires cherchent à maintenir, dans des conditions souvent précaires, leur politique d'expansion. Les sources, actes notariés, rôles de la capitation et dossiers de faillite, sont nombreuses mais ne concordent pas toujours.

Les différents types de libraires. — Les libraires-imprimeurs, depuis la limitation de leur nombre à 36, sont des privilégiés : ils sont souvent également éditeurs. A la fin de l'Ancien Régime, sans doute grâce à la multiplication des périodiques, l'imprimerie évolue : invention des presses à un coup de Didot l'aîné et d'Anisson et de la presse de Pierres. La situation de libraire-éditeur, qu'il soit ou non imprimeur, est la plus avantageuse; mais elle n'est pas sans aléas. Si Panckoucke, Lebreton, Barbou, Moutard et la veuve Duchesne sont très prospères, Lacombe, Lejay et Costard éprouvent de grandes difficultés financières. Le simple marchand libraire enfin, plus modeste, n'est pas à l'abri de la faillite. Les libraires tolérés ou clandestins disposent habituellement de peu de capitaux et la plupart d'entre eux se lancent dans des entreprises risquées : ils sont les principaux vendeurs du livre prohibé.

Les causes des variations de fortune. — Tout au cours de notre période, nous notons un enrichissement notable de ceux qui vendent des livres nouveaux simplement tolérés, tandis que s'appauvrissent de nombreux vendeurs du livre traditionnel et que l'une des principales causes de faillite est la saisie ou la sanction infligée à un libraire pour l'édition, l'impression ou la vente d'un ouvrage prohibé.

TROISIÈME PARTIE

ÉTUDE DE LA PRODUCTION IMPRIMÉE ET DU COMMERCE DE LIBRAIRIE

CHAPITRE PREMIER

LA PRODUCTION IMPRIMÉE À PARIS AU XVIII^e SIÈCLE

Tentative d'évaluation globale de la production imprimée française. — Nous n'avons pas eu la prétention, dans cette étude, de déterminer exactement quelle fut la production imprimée en France au XVIII^e siècle, mais seulement

d'essayer de voir, à partir des documents étudiés, dans quel sens il faudrait compléter les données des registres de privilèges et de permissions tacites et ceux du dépôt légal. On constate qu'il existait un grand nombre de réimpressions (vraisemblablement plus de 25 % de la production totale) tant clandestines qu'autorisées qui n'apparaissaient pas dans les bibliographies et un nombre qui allait en s'amplifiant d'ouvrages prohibés, dont certains furent imprimés en France. La courbe de la production imprimée française fut ascendante jusque vers 1770, stationnaire voire descendante pendant une dizaine d'années, puis de nouveau ascendante à l'extrême fin de l'Ancien Régime. Tout laisse à penser que la production imprimée française atteignit et dépassa les 2 000 unités annuelles au cours de la période que nous étudions.

Essai de répartition des ouvrages parisiens. — La production parisienne vit l'essor des livres historiques, scientifiques et littéraires en face du déclin relatif des ouvrages juridiques et religieux, les progrès des petits ouvrages in-12 malgré le maintien des grandes collections et des in-folio, le succès des nouveautés scientifiques et littéraires tandis que certains livres classiques continuaient à enrichir leurs éditeurs, et enfin le triomphe de la langue française sur le latin déjà en déclin et sur les langues étrangères, anglais, italien, allemand essentiellement, qui étaient bien souvent traduites. L'édition conservait une certaine spécialisation mais, au niveau de la vente en librairie, on ne distinguait plus guère que le livre destiné à la clientèle aristocratique et le livre pieux qui s'adressait à une clientèle plus large.

La presse périodique. — La presse périodique connut un remarquable essor durant cette période. Le nombre des journaux ne cessa d'augmenter jusqu'à la Révolution et de se diversifier : en 1765, on recensait 19 titres, en 1779, 27 sans compter les journaux « étrangers ». C'est le 1er janvier 1777 que sortit de presse le premier numéro du premier quotidien français, le Journal de Paris. A côté du journal imprimé, les nouvelles à la main se maintiendront jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Elles se vendaient par abonnement comme les autres journaux et étaient surveillées, sinon pourchassées, par la police. Elles entretenaient plus la chronique scandaleuse qu'elles ne représentaient une véritable opposition politique. Les Mémoires secrets de Bachaumont furent les plus importantes.

Les modes de diffusion des livres et de la pensée. — Le livre imprimé jouait un rôle essentiel dans la diffusion des idées. Ses lecteurs l'achetaient le plus souvent chez un libraire mais ne le payaient pas toujours comptant. Pour de nombreux ouvrages importants ou pour les périodiques, les éditeurs durent recourir aux abonnements et aux souscriptions. Il ne faudrait pas non plus négliger la vente à domicile, ni les cabinets de lecture, ni les bibliothèques publiques qui existaient dans les grandes villes. D'autres formes plus originales, telle la location de bibliothèque entière, ont existé.

L'intervention du pouvoir royal. — L'intervention du pouvoir royal sur la production aurait dû être considérable : le système de la censure préalable et de l'attribution du privilège lui donnait tous pouvoirs d'interdire, de modifier, de favoriser tel ou tel ouvrage. En fait, le pouvoir royal perdit au XVIII^e siècle le contrôle des imprimés et dut souffrir une quasi-liberté de la presse, sans oser,

ni même peut-être vouloir l'admettre. Il toléra et favorisa tout un réseau clandestin de fabrication et de distribution du livre prohibé, dans l'espoir de mieux le contrôler, mais ne parvint pas ainsi à empêcher la diffusion des ouvrages qu'il jugeait les plus dangereux. Les arrêts de 1777, principale mesure de la période, eurent le mérite de redonner une certaine vie à la presse provinciale.

CHAPITRE II

LES RELATIONS PROFESSIONNELLES DES LIBRAIRES

La clientèle. — La clientèle de quartier s'adressait le plus souvent aux colporteurs et aux merciers : la clientèle principale des grands libraires était une clientèle aristocratique relativement dispersée en France comme en Europe. Les femmes y jouaient un rôle important, les enfants ne comptaient encore que pour le livre de classe. La clientèle avait un rôle déterminant sur la production imprimée.

Les auteurs. — Les auteurs entretenaient des relations constantes avec les libraires dans des conditions le plus souvent défavorables. Les contrats d'éditions étaient dans la majeure partie des cas, passés sous seing privé. Dans les autres, il n'est pas rare de trouver mention d'une constitution viagère en faveur de l'auteur. Quelques-uns apparaissent comme créanciers des libraires en difficulté. C'est au xviiie siècle que se posa véritablement le problème de la propriété littéraire : une lente évolution avait fait passer la plume des mains des clercs et des privilégiés en celles de bourgeois au service de la monarchie, puis d'autres contestataires qui ne pouvaient plus compter sur le mécénat et devaient vivre de leurs ouvrages. Les arrêts de 1777 furent un premier pas vers la reconnaissance du droit des auteurs.

Entre libraires. — Les libraires ont sans cesse affaire les uns aux autres : pour se faire imprimer, pour faire vendre leurs éditions en province ou à l'étranger, pour se procurer des livres d'assortiment. Ils constituent ensemble, souvent dans le cadre familial, des sociétés, des compagnies, se font des procès au sujet de contrefaçons, se soutiennent les uns les autres face au pouvoir royal en matière de livre interdit. Le commerce du livre parisien se fait à grande échelle, dans presque tous les États de l'Europe, dans les Pays-Bas et les Provinces-Unies principalement, et dans toutes les régions de France, le Nord, la Normandie, la Bourgogne et Lyon étant les centres les plus importants.

Les employés. — Pour les aider dans leur travail, les imprimeurs disposent de nombreux ouvriers, les libraires de quelques employés. Les uns comme les

autres, d'origine assez modeste, mais plus instruits que les autres travailleurs du commerce et de l'industrie, sont relativement bien payés et ont l'espoir d'exercer une autre profession : libraire, imprimeur en lettres, colporteur, etc. Les conditions de travail restent dures — quatorze heures par jour, du moins en théorie — mais l'espoir de promotion sociale a sans doute contribué à faire de cette catégorie d'ouvriers, l'une des mieux organisées de Paris, la plus tranquille peut-être sur le plan social durant la période étudiée.

Les représentants des métiers annexes du livre. — Les représentants des métiers annexes du livre : relieurs, fondeurs, graveurs, imprimeurs en taille douce étaient les fournisseurs et par conséquent les créanciers des libraires. Ils étaient, comme eux, sous la stricte surveillance de la police mais se risquaient parfois à vendre des livres, ce qui les mettait en relation de concurrence avec les libraires.

Le pouvoir royal. — Le pouvoir royal surveillait les libraires afin surtout d'éviter la vente du livre clandestin. Il organisait pour cela des enquêtes, soit générales, soit particulières, accordait çà et là des permissions tacites ou clandestines pour certains ouvrages, saisissait les livres interdits et sanctionnait leurs imprimeurs ou leurs débiteurs. La répression fut assez dure après l'attentat de Damiens et à la veille de la Révolution mais la déclaration de 1757 qui prévoyait la peine capitale ne fut jamais appliquée. Enfin le roi pouvait pour des motifs divers créer de nouveaux libraires, ce qui le plus souvent se heurtait à l'opposition de la communauté.

CONCLUSION

Le rôle des libraires parisiens fut important dans la diffusion des idées et des connaissances nouvelles : ils aidèrent à leur vulgarisation par la création de livres de petit format, d'ouvrages abrégés, de périodiques. Ce sont peut-être les libraires clandestins plutôt que les membres de la communauté qui favorisèrent l'édition du livre prohibé, janséniste, jésuite ou philosophique. Ils continuèrent, dans une période économiquement difficile, une politique d'expansion et évitèrent ainsi une récession dans la production qui pouvait paraître inévitable. Il est difficile de savoir quel rôle ils ont pu jouer dans la préparation intellectuelle de la Révolution puisque leur clientèle pour le livre philosophique était essentiellement aristocratique. En 1788 toutefois, plusieurs d'entre eux ont vraisemblablement contribué à l'information du tiers état et furent emprisonnés pour ce motif.

ANNEXES

Liste des syndics et des adjoints. — Mémoire de Grangé contre Duchesne au sujet de La Nouvelle Héloise. — Fonds de librairie de Desprez. — Cartes géographiques des débiteurs des libraires au moment de leur décès ou de leur faillite. — Tableaux généalogiques des familles des principaux libraires. — Notices biographiques sur les libraires.

